



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1445

Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon
3e - Opération n° 03047635 - Lancement des études et des travaux préalables et affectation
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1445 - REHABILITATION DU SILO DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA PART-DIEU - 30 BOULEVARD VIVIER MERLE A LYON 3E
- OPERATION N° 03047635 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX PREALABLES ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bibliothèque Municipale Part-Dieu : mise aux normes » et le vote ou l'actualisation des autorisations de programme dont celle de « Conservation du patrimoine bâtiments culturels PEP 2008-2014 » n° 2009-1, programme 20005.

Le bâtiment abritant la Bibliothèque Municipale a été édifié en 1972 en plein cœur du quartier emblématique de la Part-Dieu. Novateur pour l'époque, il n'a pas bénéficié de travaux importants de réaménagement depuis sa construction.

Ce bâtiment a un double rôle :

- la mise à disposition des ouvrages au public, qui exige de vastes salles horizontales ;
- la conservation d'un très grand nombre d'ouvrages, ce qui requiert un volume compact afin de faciliter les recherches : cette conservation est localisée dans un « silo » de 17 étages, soit environ 80 à 90 km de rayonnement.

En ce qui concerne le silo, suite aux diagnostics effectués, il a été découvert la présence d'amiante dans des matériaux de calorifugeage de gaines de ventilation, dans des portes coupe-feu, dans les câbles électriques de l'éclairage de sécurité, dans les joints de dilatation, ainsi que dans de la peinture intumescente au 16^e niveau.

Suite à ces découvertes, il a été procédé à différentes campagnes de vérification de présence de fibres d'amiante dans l'ensemble du silo. Actuellement, aucune fibre n'a été décelée dans l'air, ni sur les poussières déposées au sol, ni sur le mobilier ou sur les ouvrages.

Malgré ce constat favorable et rassurant, la Ville de Lyon a décidé de supprimer définitivement toute trace d'amiante dans le silo. Ces travaux de désamiantage nécessitent de vider, en grande partie, chaque étage des ouvrages qu'il contient.

Par ailleurs, la Ville de Lyon souhaite procéder à différents travaux d'accompagnement en profitant de la libération des espaces (mise en place d'un monte charge, réfection du système de traitement d'air, réfection de l'éclairage de sécurité...). La présente opération constitue donc une opération de réhabilitation du silo. A noter que les travaux seront réalisés en site occupé, sans arrêter l'activité de prêt de documents.

Dans le cadre de l'opération, il sera recherché des locaux provisoires de stockage et le déménagement des ouvrages est pris en compte.

Compte tenu des interventions étage par étage et des déménagements successifs, la durée des travaux est estimée à 5 ans.

Les études de cette opération, estimées à 1 350 000 € TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2009-1 « Conservation du patrimoine bâtiments culturels PEP 2008-2014 », Programme n° 20005.

Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 12 000 000 € TTC (valeur mai 2015, y compris la location de locaux de stockage provisoire et le déménagement des ouvrages). Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet.

Les études de cette opération, ainsi que les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés nécessaires au bon déroulement de l'opération, seront attribuées après mise en concurrence, conformément au Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Le lancement des études et des travaux préalables de l'opération n° 03047635, « Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu », est approuvé. Ces études et travaux préalables seront financés par affectation d'une partie de l'AP n° 2009-1 « Conservation du patrimoine bâtiments culturels PEP 2008-2014 », Programme n° 20005.

2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, opération n° 03047635, AP n° 2009-1, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 321, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 88 000 €
- 2015 : 25 000 €
- 2016 : 700 000 €
- 2017 : 90 000 €
- 2018 : 90 000 €
- 2019 : 90 000 €
- 2020 : 90 000 €
- 2021 : 90 000 €
- 2022 : 87 000 €.

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY